

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 mars 2019

N° 2019-23B

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	10
Qui ont pris part à la délibération :	7
	Dont 0 procurations
Votes pour : 7	
Vote(s) contre : 0	
Abstention(s) : 0	
Date de la convocation :	4 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 mars, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (7) : BEYRIE Maryse, CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël, MIR Jean-Henri

Titulaires absents (3) : DUBARRY Jean-Bertrand, MOUNIQ Jean, G ROTGE

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président propose de déposer des dossiers de demandes d'aide auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Département 65 au titre du FAR pour l'acquisition château Ségure.

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant pour un montant total de 280 000€ :

- DETR 2018	61 600€ (22%)
- FAR 2018	40 000€ (14.29%)
- DETR 2019	80 000€ (28.57%)
- FAR 2019	42 400€ (15.14%)
- Autofinancement	56 000€ (20%)
TOTAL	280 000€

Monsieur le Président invite les membres du bureau communautaire à en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire décide :

- De valider le plan de financement proposé par Monsieur le Président ;
- D'autoriser le Président à engager toutes les démarches et à signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU